



Hausse de loyer demandée par le locataire

Par **jpbonnet**, le **02/06/2010** à **11:40**

Bonjour, je suis locataire d'un appartement à Paris dont le loyer est bien en dessous du marché. Ayant de bonnes relations avec le propriétaire celui-ci m'a dit récemment qu'il envisageait de me donner congé pour vente (mon bail se termine en mars 2011). Souhaitant rester dans l'appartement mais n'ayant pas les moyens de l'acheter, je lui ai dit que j'étais prêt à accepter une augmentation de loyer substantielle..+ 30%!!. Sa réponse m'a surpris puisqu'il soutient que l'augmentation du loyer est très réglementée et qu'il ne peut prendre le risque que je conteste dans un an ce nouveau loyer car dans ce cas j'obtiendrais gain de cause très facilement compte tenu de la législation (pas plus de x% et étalement de l'augmentation sur 3 ou 6 ans).
Question: et si c'était moi, le locataire, qui écrivait au propriétaire en demandant une augmentation de loyer de 30% ?
si vous avez par ailleurs d'autres idées....n'hésitez pas !
merci par avance
jp

Par **fabienne034**, le **02/06/2010** à **12:41**

bonjour, le bailleur a raison c'est d'ordre public
un loyer ne peut pas augmenter de 30%
pour tout savoir sur le bail de logement:
<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

Par **jpbonnet**, le **02/06/2010** à **13:32**

Merci beaucoup pour votre réponse.
Il est quand même surprenant que les 2 parties ne soient pas libres d'accepter une augmentation d'un commun accord